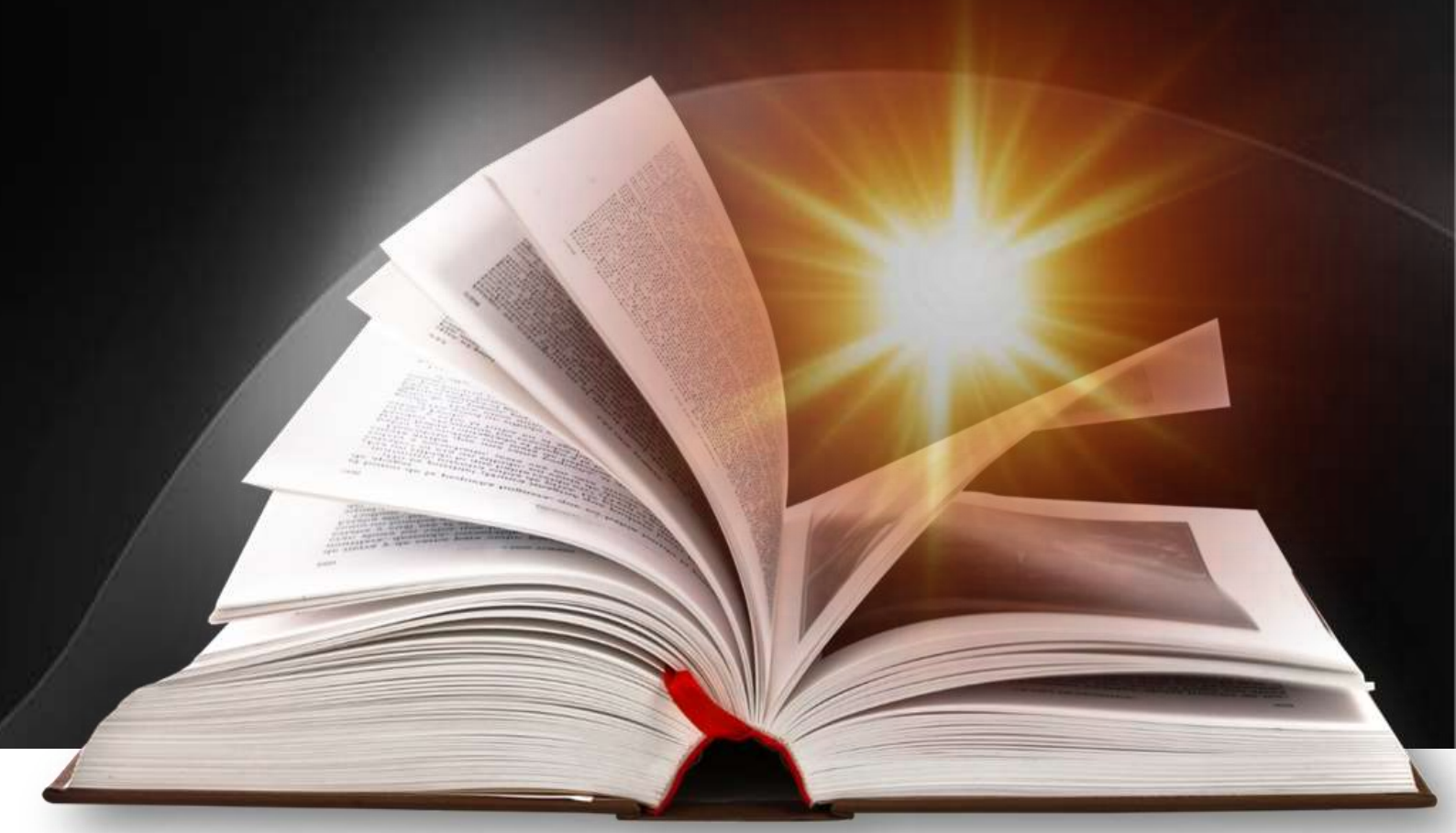
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°2, Mai - Août 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Problématique de la prise en charge des élèves du Centre d'Observation des Mineurs (COM) Abidjan

[Problem of caring for students at the Centre d'Observation des Mineurs (COM) Abidjan]

Aminatou Bakayoko épse ZIKI[1]
Ismaïla Bakayoko[1]
Université Félix Houphouët-Boigny/Côte d'Ivoire
Email : aminatou.bakayoko@gmail.com
Email : bakismael@yahoo.fr

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec un immense enthousiasme et une profonde conviction que nous vous invitons à explorer cet espace de réflexion, où la richesse de l'ingéniosité africaine se marie harmonieusement avec l'excellence académique, donnant naissance à une véritable symphonie de savoirs et d'innovations. Alors que le monde fait face à des défis multiples et complexes, la Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) se distingue comme un phare, éclairant les horizons inexplorés de la pensée africaine et universelle.

Nous vous convions à un voyage intellectuel unique, un périple au cœur de la créativité, de la réflexion et de l'engagement, où chaque page s'ouvre sur un monde en constante transformation. Dans cet espace de partage, les idées naissent souvent dans des contextes de résilience, de diversité et d'espoir, et elles y sont célébrées. Ces idées ne se contentent pas d'être le reflet des réalités africaines ; elles sont également le pont qui relie les cultures, reliant le local au global, le particulier à l'universel.

Dans ce numéro, les contributeurs mettent en lumière non seulement la science et l'innovation, mais aussi l'esprit de collaboration et de partage qui caractérise notre communauté de penseurs et de chercheurs venus de tous horizons. Ici, la rigueur scientifique se marie avec la passion, créant un espace vibrant où les voix des scientifiques résonnent, portées par l'engagement de ceux et celles qui œuvrent pour la transformation des sociétés. Les travaux présentés sont autant de témoignages d'un monde en perpétuelle évolution, où les perspectives croisées favorisent une compréhension plus profonde et plus nuancée des enjeux actuels.

À travers les pages de cette revue, le continent africain se dévoile dans toute sa complexité et sa diversité. Trop souvent perçu sous des prismes réducteurs, l'Afrique révèle ici ses multiples facettes, offrant ainsi un regard neuf et éclairant sur ses réalités. Chaque article,

chaque étude est une invitation à repenser ce que nous savons de l'Afrique et à redéfinir sa place dans le monde globalisé, tout en soulignant l'importance de ses contributions à la pensée mondiale.

Notre équipe éditoriale, soutenue par notre comité scientifique, s'engage à offrir une plateforme de qualité, où chaque publication est le fruit d'une collaboration enrichissante entre auteurs et évaluateurs. Ce processus de travail collectif assure non seulement la rigueur et la pertinence des contenus, mais aussi leur potentiel de transformation pour les sociétés africaines et au-delà.

Au fil de votre lecture, nous espérons que vous serez inspiré(e)s non seulement par la profondeur des réflexions et des analyses proposées, mais aussi par la mission qui guide notre revue : celle de positionner l'Afrique au cœur du discours mondial sur l'innovation et la recherche. Ensemble, construisons un avenir où la science africaine éclaire et inspire, non seulement les peuples africains, mais l'ensemble de l'humanité.

Rejoignez-nous dans cette aventure intellectuelle, et laissez-vous saisir par les innombrables possibilités offertes par un continent en effervescence créative et en quête d'un renouveau global.

Bonne lecture et bienvenue dans un monde de découvertes !

L'équipe éditoriale

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : M. Josué Lwamba, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo, RD Congo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Responsable de la publication en ligne : M. Mayou Nkensa, Cameroun

Comité scientifique :

- Dr. Abdoulaye OUEDRAOGO, PhD en Gestion de Projets, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) au Burkina Faso, Burkina Faso
- Dr. Abi-Kaberou Gildas, PhD en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure (ENS/Porto-Novo) et à l'Institut de Psychologie de Travail et des Organisations (PTO), Bénin
- Dr. Adaba Koffi Amessou, PhD en Sociologie (Sociologie Politique), Université de Lomé, Togo
- Dr. Adrien Mazanga Nakunyi, PhD en Sciences de l'Education, Université Simon Kimbangu de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Akimou TCHAGNAOU, PhD en Sciences de l'Education et de la Formation, Université André Salifou de Zinder, Niger
- Dr. AMBOMBI EYOLO Azede Espoir, PhD en criminologie, PhD en pédagogie, en psychologie des organisations, Directeur de la chaire MBA, Afrikan campus, Formateur à l'école de police du Congo, Congo Brazza
- Dr. Amoussou Franck, PhD en Linguistique Anglaise Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Andi Cudai Nur, PhD en Education, Makassar State University, Indonésie
- Dr. Ballo Drisa, PhD en Roman africain, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

- Dr. Basile Mulwani Makelele, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Bernard Aristide BITOUGA, PhD en Anthropologie (Anthropologie sociale et culturelle), Université de Douala, Cameroun
- Dr. Bruno Duovany BEKOLO ENGOUDOU, PhD en ethnologie-anthropologie, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Carine Nadège BOUMA, PhD en Droit privé, Université de Bamenda, Cameroun
- Dr. Dédé Terence, PhD en Lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Doba SORO, PhD en Anthropologie Sociologie, Université Polytechnique de Man, Côte d'Ivoire
- Dr. Dre NGONO OSSANGO PANGRACE, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du développement humain, Université de Yaoundé, Cameroun
- Dr. ESSOME LELE GIslain Arnaud, PhD en Langue et Linguistique espagnoles, option Sémiotique iconotextuelle, Asociación de Cervantistas ECLLA – Études du Contemporain en Littératures, Langues et Arts, UJM Saint-Étienne UFD LLSL – Littératures, Langues et Sciences du Langage, Univ. Maroua, Cameroun
- Dr. Fidélie NTSHIKALA MBUYA, PhD en Psychologie, Université de Kolwezi, RD Congo
- Dr. Fo-Koku D. Woameno, PhD en Littérature et civilisation américaine, Université de Lomé, Togo
- Dr. Gano Nouhou, PhD en Analyse du discours, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Dr. Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD en Sciences de l'éducation, Spécialité : Politiques éducatives (Éducation inclusive), Ecole Normale Supérieure/Koudougou, Burkina Faso
- Dr. Ilunga Bumute Christian, PhD en Psychologie, Université de Likasi, RD Congo
- Dr. Jean Pierre Kayembe Kayembe, PhD en Chimie, Rhodes University, South Africa
- Dr. Jeef TSHITAMBA KABALA, PhD en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. José NGOY WA NGOY TWITE, PhD en Psychologie du travail, spécialité : psychopathologie du travail, Université de Kolwezi, RD Congo

- Dr. Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. KONGUE Toyindou, PhD en Géographie, Option Géographie humaine, rurale et économique, Université de Lomé, Togo
- Dr. KONÉ PATRICE M'BÉTIEN, PhD en Criminologie, Université Félix Houphouet Boigny, Côte- d'Ivoire
- Dr. KOUADIO BAYA BOUAKI, PhD en Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. KOUADIO Yao Adoman Francis, PhD en Sociologie politique, West Africa Social Science Laboratory, Côte- d'Ivoire
- Dr. Lago Blé Angelin, PhD en Histoire, Université Jean-Lorougnon Guede, Côte d'Ivoire
- Dr. Lokossou Bonaventure, PhD en audiovisuel et de l'information, de la communication, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Matthias Cinyabuguma, PhD en Economie, Banque mondiale, RD Congo
- Dr. MBANGI MBONZALE, PhD en sciences sociales, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. MBULA MUSASA M. Serge Caleb, PhD en Sciences (Géologie du Pétrole), Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa, RD Congo
- Dr. Metsena Ndjavoua, PhD en Histoire des Relations Internationales, Université de Maroua (Cameroun)/ Institut Universitaire de Développement International (IUDI), Cameroun
- Dr. Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD en Sciences Économiques et de gestion, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako, Mali
- Dr. Moussa Coulibaly, PhD en Sciences du langage et de la Communication, Université Assane Seck de Ziguinchor du Sénégal, Sénégal
- Dr. Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD en santé, Santé publique, épidémiologie, biostatistique, recherche en santé, Hôpital de référence de Maradi, Niger
- Dr. Nebie Boukary, PhD en Sciences du Langage, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso

- Dr. Ngala Ntumba Peter, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. NGOIE KAZIMINGI Patrick, PhD en Sciences de l'Education, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Ngoy Ndombe Alain, PhD en Droit, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Norbert Aimé MELINGUI AYISSI, PhD en Histoire, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Ntita Ntita Jean Christ, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Nyebe Atangana Sandrine, PhD en Sciences de l'Education, Membre du Laboratoire BONHEURS, CY Cergy Paris Université, Cameroun
- Dr. Outéndé TOUNDOU, PhD en Physiologie végétale, Agrophysiologie, fertilisation des sols, Université de Lomé, Togo
- Dr. Philippe KASONGO MALOBA TSHIKALA, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, Belgique
- Dr. Raymond-Bernard AHOUANDJINOU, PhD en socio-anthropologie, andragogue et juriste, Association Internationale des Sociologues de Langue Française et du Centre d'Etudes et de Recherche en Education et Interventions Sociales pour le Développement (CEREID), Bénin
- Dr. Richard Muimbi Kitumba, PhD en Droit, Université de Kabinda, RD Congo
- Dr. SAIDI Hicham, PhD en sciences économiques et gestion, Université Moulay Ismaïl, FSJES – Meknès, Maroc
- Dr. SIDIBÉ OUSMANE, PhD en Linguistique du Discours, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Dr. Tamia Jules-Amstrong, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du Travail et des Organisations, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Xie Huifang, PhD en Sciences de l'Education, Université pédagogique d'Etat du Liaoning, Chine
- Prof. Dr. DIEU LOBA ARNAUD, Professeur titulaire CAMES, Université Félix Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Problématique de la prise en charge des élèves du Centre d'Observation des Mineurs (COM) Abidjan

[Problem of caring for students at the Centre d'Observation des Mineurs (COM) Abidjan]

Aminatou Bakayoko épse ZIKI[1]
Ismaïla Bakayoko[2]
Université Félix Houphouët-Boigny/Côte d'Ivoire
Email : aminatou.bakayoko@gmail.com
Email : bakismael@yahoo.fr

Résumé

Cette étude traite la question de la prise en charge des élèves infracteurs placés au centre d'observation des mineurs (COM) du District d'Abidjan. L'objectif de ces travaux est d'analyser le lien entre la prise en charge de ces adolescents au COM et l'abandon des études après leur séjour dans ce centre. Pour atteindre cet objectif une démarche méthodologique prenant un échantillon constitué de 125 personnes dont 110 adolescents infracteurs placés au Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan, 5 éducateurs surveillés des services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) et du COM et 10 parents de ces adolescents a été utilisée. La combinaison de l'analyse quantitative et l'analyse qualitative a été utilisée pour le traitement de l'échantillon. L'étude a montré que la prise en charge de ces mineurs au COM entrainant une interruption des études pendant leur séjour engendre des facteurs favorisant l'abandon des études de ces derniers lorsqu'ils y sortent. Parmi ces facteurs entravant la poursuite des études, peuvent être cités le désintérêt pour les études dû à une longue durée d'interruption des cours, la stigmatisation de ces derniers et aussi les difficultés financières des parents de ces adolescents.

Mots clés : élèves infracteurs, abandon d'étude, COM, OGP, éducation.

Abstract

This study addresses the issue of the management of student offenders placed at the COM juvenile observation center in the District of Abidjan. The aim of this work is to analyze the link between the care of these adolescents at the COM and their dropping out of school after their stay at the center. To achieve this objective, a methodological approach was used, involving a sample of 125 people, including 110 adolescent offenders placed at the Abidjan Centre d'Observation des Mineurs (COM), 5 supervised educators from the SPJEJ and COM services, and 10 parents of these adolescents. A combination of quantitative and qualitative analysis was used to process the sample. The study showed that the fact that these minors were being

[1] Doctorante

[2] Enseignant-Chercheur

cared for at the COM meant that their studies were interrupted during their stay, which in turn led to them dropping out of school when they left. Among the factors hindering the pursuit of their studies are a lack of interest in their studies due to the long interruption in their courses, the stigmatization of these minors and the financial difficulties of their parents.

Key words: student offenders, dropping out of school, COM, OGP, education.

0. Introduction

Un effectif de 807 mineurs infracteurs a été enregistré au niveau du Tribunal de Première Instance de Yopougon sur la période 2021-2022. Parmi ces mineurs judiciarisés, 226 étaient des mineurs scolarisés, c'est-à-dire des élèves, soit 28% des infracteurs, près de 3 mineurs infracteurs sur 10 sont des élèves. Nous constatons que les élèves représentent un effectif important des mineurs en conflit avec la loi après celui des mineurs qui exercent des métiers telles que la menuiserie, la couture, la mécanique auto, la cordonnerie…qui constitue 57% des infracteurs et le reste est composé de mineurs n'exerçant aucune activité, soit 15% de l'effectif. Sur l'ensemble des élèves infracteurs, 139 ont bénéficié des mesures alternatives à l'emprisonnement qui sont de 3 types, à savoir l'ordonnance de garde provisoire (OGP) qui donne accès au COM, la liberté surveillée (LS) qui permet de placer le mineur en milieu familial d'où il est suivi et la liberté provisoire (LP). Parmi les élèves auteurs d'infraction ayant bénéficiés des mesures alternatives à l'emprisonnement, 110 de ces élèves soit 79% de l'effectif a été placé sous OGP, on a 8 élèves infracteurs sur 10 qui sont placés au COM. Concernant la liberté surveillée, seulement 7% d'élèves infracteurs qui ont profité de cette mesure et 14% de ces élèves ont bénéficié de la liberté provisoire.

Le cas de ces élèves attire notre attention du fait qu'ils interrompent leurs études pendant leurs séjours au COM.

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) en son article 17 alinéa 1 stipule que : « *Tout enfant accusé ou déclaré coupable d'avoir enfreint la loi pénale a droit à un traitement spécial compatible avec le sens qu'a l'enfant de sa dignité et de sa valeur, et propre à renforcer le respect de l'enfant pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales des autres*. » En d'autres termes, l'arrestation de l'enfant a pour but de le rééduquer et de le réinsérer en l'amenant à connaitre et à respecter les droits de l'homme et les libertés des autres personnes.

L'alinéa 3 du même article affirme que : « *Le but essentiel du traitement de l'enfant durant le procès, et aussi s'il est déclaré coupable d'avoir enfreint la loi pénale, est son amendement, sa réintégration au sein de sa famille et sa réhabilitation sociale* ». En d'autres termes, même si un mineur est reconnu

coupable dans un procès pénal et qu'il est privé de liberté un tant soit peu ou qu'une mesure éducative lui soit appliquée, le respect de ses droits fondamentaux reste primordial, tels que les visites régulières de sa famille, sa réintégration familiale dans un bref délai, continuer ses études sans interruption ou apprendre un métier c'est-à-dire l'objectif de la mesure éducative est la réinsertion sociale du mineurs infracteur.

Au niveau national, des lois de la constitution encadrent l'éducation, la protection et le développement des enfants. La loi n° 2020-348 du 19 mars 2020, modifiant et complétant la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire en son article 10, stipule que l'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes. L'Etat et les collectivités publiques assurent l'éducation des enfants. Ils créent les conditions favorables à cette éducation. La Constitution assure ainsi la protection de tous les enfants sans exception, qu'ils soient victimes, en danger, témoins ou auteurs d'infractions. L'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place des structures tels que le Centre de Réinsertion des Mineurs (CRM) de Dabou et le Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan pour la réinsertion des mineurs en conflit avec la loi dans le District d'Abidjan. En effet, l'objectif de cette recherche est de montrer l'interruption des études des élèves infracteurs placés au COM d'Abidjan.

Concernant le cadre théorique, nous avons utilisé la théorie du lien social de Hirschi (Hirshi, 1969) pour expliquer les comportements délictueux. Il soutient que, les individus évitent d'adopter des comportements criminels lorsqu'ils sont attachés à la société ; ce lien est noué avec diverses institutions (famille, l'école, et les pairs pour les adolescents) dans lesquelles ils évoluent. Cette théorie explique également que les individus sont moins enclins à commettre des crimes au risque de perdre certains privilèges auxquels ils sont attachés. En ce qui concerne les mineurs, Schreck et Hirschi (Schreck & Hirschi, 2009) affirment que ces derniers sont plus attachés aux études qui les conduisent à l'accomplissement de leurs rêves. En revanche, ce lien manifesté par l'attachement à quelque chose, peut se rompre pour une raison ou une autre. Car, un lien faible avec la société favoriserait la commission d'actes antisociaux. Par conséquent, les adolescents embrassant une carrière criminelle, sont ceux ou celles dont les relations avec leurs familles et l'école sont défaillantes selon les précurseurs de cette doctrine. Hirschi nous enseigne que si les mineurs élèves du COM sont privés de leurs études alors leurs réinsertions que prône ce centre devient problématique car l'école est un milieu de socialisation de l'enfant. A travers cette théorie, un lien étroit avec l'objet d'étude, qui est la problématique de la prise en charge des élèves infracteurs du COM, justifierait les actes antisociaux manifestés chez les adolescents après leur passage dans ce centre.

Afin d'expliquer la stigmatisation dont sont victimes les élèves après leur séjour au COM, qui les pousseraient à abandonner les études pour s'orienter vers la délinquance, la théorie de l'étiquetage social développée par H. Becker (1985) a été utilisée. L. Lacaze (2008), soutient que « *L'étiquetage est appréhendé essentiellement comme une relation de pouvoir, dans laquelle le dominé se soumet en acceptant le jugement du dominant et la définition que ce dernier donne de sa personne* ». En effet cette théorie souligne comment le concept de soi et le comportement des individus peuvent être déterminés ou influencés par les termes utilisés pour les décrire ou les classer. En d'autres termes, la société se fait une représentation de la norme sociale, et toutes personnes qui entravent cette norme sont considérées comme des déviants, c'est ainsi que ces personnes sont étiquetées par la société. Par conséquent, lorsque la société attribue une étiquette à une personne et que celle-ci est acceptée et intériorisée par l'individu concerné, alors son comportement peut être influencé. L'apport de cette théorie à cette étude montre comment les effets de l'étiquetage des élèves par leurs condisciples à leur retour dans leurs établissements scolaires favorise les abandons des études de ces derniers. Cette réalité remet en cause la qualité de la prise en charge des élèves au COM d'Abidjan.

1. Méthodologie

1.1. Site et participants

L'étude s'est déroulée sur trois (3) sites, à savoir au Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJEJ) auprès le Tribunal de Première Instance – Abidjan Plateau et celui du Tribunal de Première Instance de Yopougon et au Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan. Ces sites ont été choisis parce que, ce sont ces services qui s'occupent des adolescents en conflit avec la loi dans le District d'Abidjan. En effet, le Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJEJ) et le Centre d'Observation des Mineurs (COM) sont sous l'autorité de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJEJ) du Ministère de la Justice. Lors de l'étude, Le COM d'Abidjan était situé dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) actuel Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA), qui est une prison pour les majeurs.

Chaque SPJEJ est composé de trois (3) unités qui sont l'Unité de Protection Judiciaire d'Urgence (UPJU), l'Unité de Protection Judiciaire Civile (UPJC) et l'Unité de Protection Judiciaire Pénale en Milieu Ouvert (UPJPMO). Au niveau du SPJEJ, l'étude a été effectuée dans deux (2) unités qui sont l'UPJU et l'UPJPMO. Cependant, les agents de l'UPJU ont pour mission de Renseigner les magistrats pour les aider à prendre leur décision, Contribuer à la protection des droits du mineur et de ses parents et de Renseigner les justiciables pour les aider à comprendre et à accéder à leurs droits. Quant à

UPJPMO, elle a pour mission de protéger les mineurs en conflit avec la loi, elle contribue à lutter contre la récidive, à la réinsertion sociale des mineurs et à promouvoir les peines alternatives à la privation de liberté. Ces deux unités nous ont permis d'établir les contacts avec les mineurs infracteurs et leurs familles.

Le Centre d'Observation des Mineurs (COM) est un lieu de transit entre le système judiciaire et le milieu familial. Le centre prépare le retour en familles des mineurs infracteurs placés sous l'Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) par le juge des enfants. Par ailleurs, l'objectif du centre est d'éviter la stigmatisation et la récidive des mineurs placés sous OGP afin de faciliter la réinsertion sociale de ces derniers.

1.2. Echantillon

Le choix de la population d'étude, a obéi à un souci de diversification des sources de données. Ce sont au total 125 personnes qui ont été interrogées. Cette population d'enquête a été obtenue à partir d'un échantillonnage par choix raisonné. Compte tenu de la délicatesse et de l'importance des informations à recueillir. Ainsi, les groupes cibles suivants ont été retenus :

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon

Catégories de la population	Effectifs
Mineurs pensionnaires du COM	110
Educateurs des SPJEJ et du COM	5
Parents de mineurs pensionnaires du COM	10
Total	**125**

Source : Enquête de terrain Bakayoko, A., & Bakayoko, I. 2021-2022

1.3. Méthodes et traitement des données

Nous avons utilisé deux méthodes pour la réalisation de cette étude, à savoir la méthode phénoménologique et la méthode clinique. La méthode phénoménologique a consisté à décrire les phénomènes liés à la déscolarisation des mineurs pensionnaires du COM. Puis la méthode clinique qui nous a permis de mettre l'accent sur l'histoire de vie de ces mineurs à travers des entretiens avec ces derniers, le personnel du SPJEJ et des parents de mineurs.

Concernant le traitement des données, nous avons utilisé aussi deux (2) types d'analyse, notamment l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. L'analyse quantitative a servi à traiter les données statistiques des situations des élèves judiciarisés recueillies et celle dite qualitative s'est appuyée sur

l'histoire de vie de ces mineurs soumis à cette étude. Ces analyses nous ont permis de corréler les pratiques éducatives du COM concernant les élèves pensionnaires de ce centre afin de proposer des solutions à cette situation.

2. Résultats

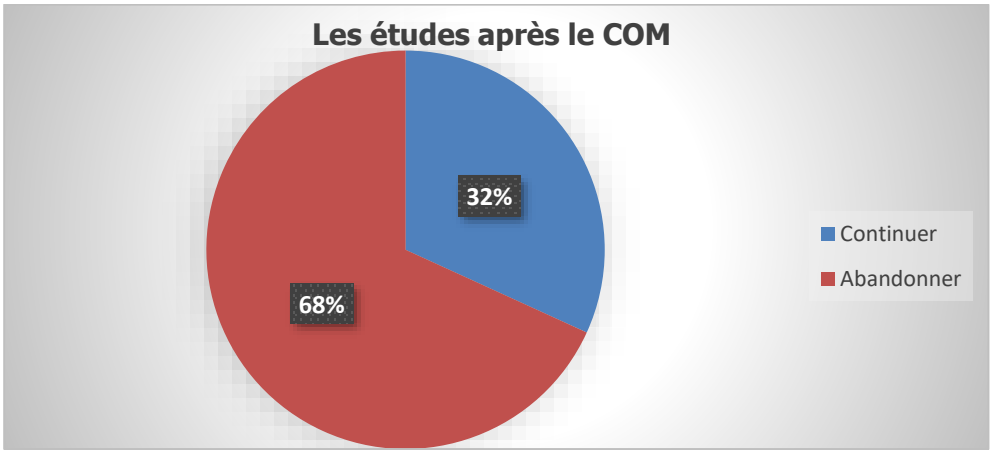
Les résultats que nous avons obtenus lors de l'étude portent sur la problématique de la prise en charge des mineurs infracteurs placés au Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan sur la période 2021-2022.

1.1. Facteurs entravant la poursuite des études des élèves anciens pensionnaires du COM

Les mineurs qui étaient au COM au moment de la recherche, certains ont manqué à des trimestres ou semestres pour ceux dont les OGP ont pris fin avant la fin de l'année scolaire et d'autres à leurs examens de fin d'année pour ceux qui sont restés au COM jusqu'à la fin de l'année scolaire. Des mineurs anciens pensionnaires du COM ont abandonné les études pour certains à cause de l'interruption des études qu'il y a eu pendant leur séjour au COM qui a causé un retard et pour d'autres qui fréquentent les établissements scolaires publiques, cela est dû à leurs renvois de ces établissements pour leurs absences. Ces derniers, à cause du manque de moyens financiers de leurs parents pour les inscrire dans des établissements scolaires privés sont obligés de mettre un terme à leurs études. La privation de liberté des élèves ne favorise pas leur réinsertion qui est l'objectif des alternatives à l'emprisonnement.

Une enquête a été menée auprès des élèves qui sont sous OGP au COM afin de savoir s'ils voudront continuer les études après à la fin de leurs séjours du COM et de connaitre les facteurs favorisant l'abandon des études.

Figure 1 : Répartition des avis des élèves du COM sur leurs études



Source : Enquête de terrain Bakayoko, A., & Bakayoko, I. 2021-2022

Tableau 2: Facteurs favorisant l'abandon des études des élèves du COM

		Oui		Non	Totaux
Retard dû au séjour au COM	45	**60.0%**	30	**40.0%**	75
Problèmes financiers	35	**46.7%**	40	**53.3%**	75
Pour stigmatisation	55	**73.3%**	20	**26.7%**	75
Totaux	135	**60.0%**	90	**40.0%**	225
X^2 = 18.66 ; ddl = 2 ; X^2(5%) = 5.99					

Source : Enquête de terrain Bakayoko, A., & Bakayoko, I. 2021-2022

L'étude a montré 75 pensionnaires élèves sur les 110 interrogés, soit 68% des enquêtés ont la volonté d'abandonner les études à leur sortie du COM (Figure 1). De ce qui est des facteurs entravant la poursuite des études après leurs séjours au COM, il est remarqué que le retard accusé par ces derniers du fait de l'interruption des études due au séjour dans ce centre à 60%, la stigmatisation dont ils sont victimes dans les écoles (73%) et le manque de moyens financiers des parents (46.7%) sont les facteurs qui favorisent l'abandon des études chez ces mineurs (Tableau 2). Le paramètre de validation statistique a montré une forte dépendance entre l'interruption des études lors du séjour au COM, les problèmes financiers des parents et la stigmatisation de ces mineurs et l'abandon des études de ces derniers. Le paramètre de validité statistique Khi-deux (**X^2 = 18,66**) dont la valeur est très élevée par rapport au critère seuil avec la probabilité de commettre une erreur à 5% qui est à 5,99 (**X^2 (5%) = 5,99**) pour 2 degrés de liberté (**ddl = 2**).

La mère d'un élève pensionnaire du COM se plaignait de la prise en charge des élèves dans ce centre, en ces termes : « *Je n'arrive pas à comprendre la situation à laquelle mon fils est exposé. S'il est dans un centre pour sa réinsertion, pourquoi l'empêcher de continuer ses études ? Mon fils est dans une classe d'examen, pourquoi ne pas lui permettre de passer l'examen ?* ». Abordant dans le même sens, la mère du mineur S.K disait : « *Le COM n'est pas un centre mais une prison avec les mêmes conditions que les prisonniers majeurs. Les enfants rentrent dans leurs cellules à la même heure que les prisonniers. Mon fils est en classe de Troisième, il ne pourra pas passer son BEPC cette année, c'est incompréhensible pour un centre de réinsertion.* » Le mineur M. D exprime son incompréhension : « *Si nous sommes dans un centre, pourquoi nous ne sommes pas autorisés de continuer les études. S'ils pensent que nous allons nous évader, qu'ils fassent venir des enseignants ici au COM dans le cas contraire, qu'ils nous inscrivent dans des écoles près d'ici. Je déprime du fait que je ne puisse pas continuer les cours.* » B.B.K,

mineur pensionnaire du COM explique que : « *Dans le COM ici, nous n'apprenions que les métiers dans les ateliers de couture, d'élevage… Mais concernant l'école, ce n'est pas possible étant ici, car ce sont des cours d'alphabétisation qui sont dispensés. Seuls ceux qui exercent les petits métiers qui sont un peu privilégiés. »* Cette situation amène certains élèves pensionnaires du COM à prendre des décisions qui ne militent pas en faveur de la reprise des études à la sortie du COM. Le mineur sous OGP, A.S affirme que : « *Je suis arrivé au COM au dernier trimestre de l'année scolaire précédente et cela fait presqu'un an que je suis ici, donc j'ai perdu deux années scolaires. Je ne pourrai plus reprendre les cours avec ce retard parce que je ne veux pas être dans la même classe avec des enfants. »* Pour le mineur D. K, son abandon des études est dû au fait qu'il ne soit pas allé à l'école pendant deux années scolaires : « *J'ai oublié beaucoup de choses pendant le temps que j'ai passé au COM. Il me sera difficile de retrouver mes marques. Ce n'est pas grave je vais essayer d'apprendre un métier. »* Un éducateur surveillé explique l'abandon des études par les anciens pensionnaires du COM par le fait que : « *Les parents de nombreux élèves qui ont été placés au COM n'ont pas suffisamment de moyens pour financer leurs études dans des écoles privées après leurs renvois des structures publiques pour le temps qu'ils ont passé au COM. »* K.B, le père d'un élève qui était sous OGP montre que les difficultés financières sont un frein à la poursuite des études de ces adolescents en affirmant « *Mon fils après avoir été libéré du COM ne pouvait pas aller à l'école puisqu'il a été renvoyé de son ancienne école et je n'avais pas d'argent pour l'inscrire dans une école privée malgré qu'il avait la volonté de continuer ses étude. C'est une ONG qui m'a permis de le scolarisée. »* S.M, un autre éducateur du COM justifie cet abandon par la stigmatisation dont ces derniers sont victimes en affirmant que : « *Certains élèves se plaignent d'être isolés par les autres élèves car ceux-ci les considèrent comme des bandits, des voyous à éviter. Ceci est dû à leur absence prolongée des salles de classes. Ils sont souvent accusés d'être responsables des actes délictueux qui ont lieu dans leurs classes. »* Par contre, il y a d'autres qui abandonnent les études parce que : « *Ces derniers ont de très mauvaises fréquentations après leurs séjours au COM. Certains s'adonnent à la drogue et d'autres aux vols et aux agressions »* confie un éducateur du SPJEJ.

1.2. Evaluation du comportement des élèves anciens pensionnaires du COM

En 2022, une enquête sur des élèves anciens pensionnaires du COM ayant abandonné les études a été menées afin de connaitre les activités auxquelles ils s'adonnent dans leurs nouvelles vies. Cette étude a pour objectif de connaitre la vie de ces élèves après le COM.

Tableau 3 : Comportement des élèves anciens pensionnaires du COM

		Oui		Non	Totaux
Abandon d'études	37	**61.7%**	23	**38.3%**	60
Apprentissage de métiers	10	**27.0%**	27	**73.0%**	37
Commission d'actes délictueux	22	**59.4%**	15	**40.6%**	37
Totaux	69	**51.5%**	65	**48.5%**	134
X^2 = 12.29 ; ddl = 2 ; X^2(5%) = 5.99					

Source : Enquête de terrain Bakayoko, A., & Bakayoko, I. 2021-2022

Cette enquête a été menée sur 60 adolescents qui étaient scolarisés avant leurs séjours au COM d'Abidjan. Ces mineurs infracteurs qui ont rejoint leurs familles après leurs séjours dans ce centre devraient reprendre normalement leurs études. L'étude a montré que 37 mineurs sur 60, soit presque 62% de l'effectif ont abandonné les études à causes des facteurs cités plus haut. Parmi ces 37 adolescents déscolarisés, seuls 10 ont décidé d'apprendre des métiers pour leur réinsertion sociale par les 27 restants n'exerçant aucun métier sont exposés à la commission des actes délictueux comme le souligne la maxime que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Concernant la commission des actes délictueux des anciens pensionnaires du COM, il est constaté que 59% de ces mineurs sont encore dans les liens de la délinquance, ce qui met en cause la prise en charge des élèves placés sous OGP au COM. Le paramètre de validité statistique Khi-deux (**X^2 = 12,29**) dont la valeur est très élevée par rapport au critère seuil avec la probabilité de commettre une erreur à 5% qui est à 5,99 (**X^2 (5%) = 5,99**) pour 2 degrés de liberté (**ddl = 2**) démontre qu'il y a une forte dépendance entre la commission des infractions des adolescents déscolarisés de fait de leur passage au COM d'Abidjan.

3. Discussion

L'étude a montré que la situation des élèves infracteurs placés au COM est inquiétante, du fait que ces mineurs interrompent les études pendant cette période de placement. Le Juge Essehi (2021) aborde dans ce sens, en affirmant que la garde provisoire peut s'analyser comme une mesure restrictive de liberté, car une fois confié à l'une des structures prévues tel que le COM, le mineur inculpé n'est plus totalement libre de ses mouvements. Alors que, les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, dans la résolution 45/113 du 14 décembre 1990 en son article 59 stipule que : « *Les mineurs doivent être autorisés à communiquer avec leurs familles, ainsi qu'avec des membres ou représentants d'organisations extérieures de bonne réputation, à sortir de l'établissement pour se rendre dans leurs foyers et leurs familles et à obtenir des autorisations de sortie spéciales pour des motifs importants d'ordre*

éducatif, professionnel ...». La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) en son article 17 alinéa 1 renchérit en stipulant que : « *Tout enfant accusé ou déclaré coupable d'avoir enfreint la loi pénale a droit à un traitement spécial compatible avec le sens qu'a l'enfant de sa dignité et de sa valeur…* » Kilkelly, Forde et Malone, (2016) affirment que « *Les mesures et les sanctions prises à l'égard des enfants en conflit avec la loi devraient toujours constituer des réponses constructives et personnalisées aux actes commis, en gardant à l'esprit l'âge de l'enfant, son bien-être et son développement physiques et psychiques* ». Sans oublier « *Les droits à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, à la réhabilitation et à la réinsertion devraient être garantis.* » Au regard de ce que ces auteurs préconisent, il est évident qu'empêcher les élèves infracteurs placés au COM de poursuivre les études est un facteur entravant à leur réinsertion sociale.

Malencontreusement, il est constaté que la majorité de ces mineurs privés des cours pendant leurs séjours au COM abandonne les études lorsqu'ils sont libérés pour diverses raisons tels que la stigmatisation, les renvois de leurs établissements du fait de l'interruption prolongée des cours ainsi que le désintérêt des études dû au retard accusé. Les élèves ayant séjourné au COM d'Abidjan sont considérés par leurs condisciples comme des délinquants et des voyous à éviter. Cette stigmatisation créée une frustration chez ces derniers qui se replient sur eux du fait de leur isolement et acceptent l'image que leur entourage leur attribue. Dans ses travaux, Bakayoko, (2012) justifie le comportement de ces mineurs en affirmant que « *L'image de soi et l'identité sociale attribuées telles qu'élaborées à travers les interactions sociales et la communication sociale à leurs endroits, contribuent à rendre vulnérable les adolescents.* » Les adolescents ont deux grands milieux d'éducation qui sont l'école et la famille, par conséquent si ceux-ci ne se sentent pas mieux dans ces deux milieux, ils sont enclins à rejoindre la rue qui est un terreau de la délinquance. Nos résultats rejoignent ceux de Petitclerc, J.M (2003) lorsqu'il affirme que « *les adolescents évoluent chaque jour au sein de trois milieux différents, la famille, l'école, la rue. La différence entre un jeune bien inséré et un jeune en voie de marginalisation se mesure au temps qu'il passe dans la rue* » car selon lui, pour le jeune bien inséré « *la rue n'est qu'un espace de circulation* » et « *pour un jeune en voie de marginalisation, c'est un espace de stagnation : il ne se sent bien ni chez lui, ni à l'école, et la rue représente pour lui un espace de liberté* ».

Concernant les renvois de ces élèves des établissements scolaires publiques du fait de leurs absences prolongées, plusieurs d'entre eux abandonnent les études à cause des difficultés financières que rencontrent leurs parents. Une enquête menée par OpinionWay (2015), aboutit à la même conclusion en affirmant que la « *situation économique des parents rend difficile l'éducation de leurs enfants* ». Bakayoko et *al.*, (2023) aborde dans le même sens en affirmant que : « *la situation financière des familles des adolescents est un*

facteur favorisant la commission des actes délictueux de ces derniers parce que ces mineurs mènent une délinquance de survie. Ils sont à la recherche de la satisfaction de leurs besoins primaires. » Une étroite collaboration entre le ministère chargé de l'éducation nationale et celui chargé de la protection judiciaire de l'enfance pourrait éviter cette situation. Dans cette perspective, nous nous inscrivons dans la dynamique du rapport fait au Sénat français par BOULAY-ESPÉRONNIER et col., (2022), dans lequel Benoît Belvalette, directeur territorial de la protection de la jeunesse Alpes Vaucluse, met en cause l'insuffisance de collaboration entre le ministère de l'éducation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) lorsqu'il affirme que « *nous n'arrivons pas à orienter les jeunes de la PJJ vers ces dispositifs, par manque de moyens, d'une pédagogie non adaptée ou en raison d'enseignants dépassés* ». D'où la nécessité de « *renforcer les partenariats entre la protection judiciaire de la jeunesse et l'éducation nationale, afin d'apporter une réponse à des jeunes aux parcours atypiques.* »

4. Conclusion

Les conditions de vie des élèves infracteurs placés sous OGP au COM d'Abidjan, les difficultés économiques des parents et aussi les regards des autres sur ces derniers ont un impact négatif sur leurs études. Les élèves qui ont commis des actes délictueux, placés sous l'ordonnance de garde provisoire sont internés au Centre d'Observation des Mineurs (COM) pour une durée de 3 mois renouvelable, c'est-à-dire que ces derniers peuvent y séjourner pour une longue période. Pourtant pendant leurs séjours dans ce centre, ils sont privés des études alors il arrive que des élèves perdent une voire deux années scolaires ce qui pourrait engendrer un désintérêt pour les études chez ces derniers.

L'interruption des études lors des séjours au COM des élèves peut entrainer les renvois de ceux qui sont scolarisés dans établissements publiques. A cause des situations financières précaires des parents de ces derniers, nombreux parmi eux ne pourront plus reprendre le chemin de l'école. Les plus chanceux de ces élèves ont les scolarités qui sont financées par des ONGs. Un mécanisme de réintégration des élèves anciens pensionnaires du COM pourrait remédier à ce phénomène qui compromet l'avenir de ces mineurs.

Un facteur et non le moindre est la stigmatisation dont sont victimes ces élèves du fait de leurs passages dans ce centre dont certaines conditions des pensionnaires ne sont pas loin de celles des prisonniers majeurs. Les condisciples de ces élèves les considèrent comme d'anciens prisonniers par conséquent ils s'éloignent d'eux car ils évitent d'être influencés négativement par ces derniers. Certains sont accusés à tort lorsque des situations tels que

le vol et le trouble de l'ordre ont lieu dans leurs salles de classes. Cette stigmatisation amène certains élèves à abandonner les cours.

Au vu de cette étude, il est démontré que l'interruption des études des mineurs scolarisés placés sous OGP au COM ne favorise pas leur réinsertion sociale après leur séjour dans ce centre de réinsertion. Nous recommandons que les conditions soient réunies afin que les élèves placés au COM d'Abidjan puissent continuer leurs études lorsqu'ils sont encore dans ce centre. Comme le milieu familial, l'école participe à la construction et à la réalisation des jeunes d'où le maintien des élèves infracteurs du COM d'Abidjan dans le système éducatif contribue à leur réinsertion sociale.

5. Bibliographie

Bakayoko, A., Koné, P. M., Botti Bi, G. R. et Bakayoko, I. (2023). *Situations familiales et comportements délictueux des mineurs délinquants du com d'Abidjan*, Revue internationale de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires, 38, 248-265

Bakayoko, I. (2012). *Vulnérabilité des adolescents dans les quartiers précaires d'Abidjan: Identité et déviance,* Allemagne, Editions Universitaires Européennes, 2012, 204 p.

Becker, H. S. (1985). Outsiders. Paris, France : Métailié

Boulay-Espéronnier, C., Fialaire, B., Harribey, L. et Jourda, M. (2022). *Prévenir la délinquance des mineurs - Éviter la récidive.* Rapport d'information Sénat France, n°885. url : http://www.senat.fr/rap/r21-885/r21-885_mono.html#toc233

Essehi, E. F. (2021). *Dans Régime juridique des enfants en conflit avec la Loi, tout ce qu'il faut savoir*. Abidjan (20 septembre 2021). Disponible sur https://www.ivoire-juriste.com/2021/11/regime-juridique-des-enfants-en-conflit-avec-la-loi-tout-ce-quil-faut-savoir.html

Hirschi, T. (1969). Causes of delinquency, Berkeley, University of California Press.

Hirschi, T. (2004). Self-control and crime. In R. F. Baumeister & K. D. Vohs (Eds.), *Handbook of self-regulation: Research, theory, and applications* (pp. 537–552). The Guilford Press.

Kilkelly, U., Forde, L. et Malone, D. (2016). *Alternatives à la détention des enfants en conflit avec la loi. Manuel de bonnes pratiques en Europe,* Bruxelles, *Office international de justice juvénile (OIJJ)*, 76 p.

LACAZE L. (2008). *La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée,* Nouvelle revue de psychosociologie, 1, p. 192

OpinionWay. (2015). *Exercice, expérience et pratiques de la parentalité*. Observatoire des Jeunes et des Familles d'Apprentis d'Auteuil.

Petitclerc, J.-M. (2003). *Quelles réponses à la délinquance des jeunes. Les amis de l'école de Paris*, 2003, (15 juillet 2024). Disponible sur https://www.ecole.org

Schreck, C., McGloin, J. & Kirk, D. (2009). *On the Origins of the Violent Neighborhood: A Study of the Nature and Predictors of Crime-Type Differentiation across Chicago Neighborhoods.* Justice Quarterly - JUSTICE Q. 26. 771-794. 10.1080/07418820902763079*tions in sociopolitical psychology* (pp. 183-219). Durham, NC : Duke University Press.